

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 04/06/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 04/06/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 03
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20240527-2024MAI27_149-DE
		5.3
		de représentants

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

5

Séance Publique ordinaire du **27 mai 2024**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mai 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie COLAS  
M. Ghislain de FLAUJAC  
M. Loïc DÉANGLES  
M. Frank GOBBATO  
Mme Patricia MARROCQ  
Mme Corinne QUEVILLY  
M. François-Xavier ROUX

**Ont donné procuration :**

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI  
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON  
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE  
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC  
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID  
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** Mme Emilie SARRAN

**Objet :** Avenant à la convention d'adhésion BInDoc suite à l'intégration de la mission d'assistance administrative dans le cadre du référent déontologue de l' élu local

**RAPPORTEUR :** Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

La Commune de LECTOURE a adhéré au service de Documentation (BInDoc) du CDG32 par convention en rappel, ce service fournit tous renseignements d'ordre gestion communale ainsi que les modèles de délibérations, arrêtés, conventions, contrats ou tous autres actes, ainsi que l'abonnement à la Lettre du BinDoc. Il se positionne comme un soutien administratif et juridique aux communes et établissements publics.

Par délibération en date du 11 décembre 2023, le conseil d'administration du CDG32 a décidé d'intégrer dans les prestations proposées par le BInDoc l'assistance administrative dans le cadre du référent déontologue de l' élu local pour l'ensemble des démarches de la saisine jusqu'à la délivrance de l'avis du référent déontologue.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques inscrits dans la charte de l' élu local. Le référent déontologue, qui exerce ses missions en toute indépendance et impartialité, doit disposer de l'expérience et des compétences nécessaires. Ces missions peuvent être assurées par une ou plusieurs personnes (collège) répondant à certaines conditions.

Au vu de la spécificité du profil attendu pour l'exercice de cette mission, le CDG32 a souhaité de proposer son aide aux collectivités qui le désirent afin de répondre à leur obligation légale.

Cette mission est désormais comprise dans les prestations assurées par le BInDoc lorsque la collectivité est adhérente au service. La cotisation annuelle due par la collectivité reste inchangée. Le montant de cotisation est fixé par référence au barème inscrit dans la tarification des services facultatifs du CDG32 en vigueur.

Un avenant à la convention d'adhésion du service est donc nécessaire afin d'intégrer cette nouvelle prestation.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'approuver l'avenant à la convention d'adhésion au BInDoc intégrant la nouvelle prestation d'assistance administrative dans le cadre du référent déontologue de l' élu local,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,



Emilie SARRAN

Xavier BALLENGHIEN

Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 4 JUIN 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 4 JUIN 2024